

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial

Douzième session

(Brasilia, Brésil, 5 au 9 décembre 1988)

ADDENDUM 1

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : DEMANDES DE COOPERATION
TECHNIQUE

A. Demandes de coopération technique concernant des biens naturels

1. Parc national de Durmitor (Yugoslavia)

Antécédents : Le parc national Durmitor a été inscrit en 1980 sur la Liste du patrimoine mondial. En 1982, une somme de US\$9.000 a été approuvée au titre de l'assistance préparatoire pour une mission de consultant en vue d'étudier le déclin des populations de quelques espèces d'oiseaux et le déperissement des arbres.

En 1987, les autorités yougoslaves ont soumis une demande de US\$100.000 pour l'achat d'équipement pour la recherche forestière dans ce Parc inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Le Comité a approuvé un premier montant de US\$50.000 pour ce projet.

En 1988, US\$20.000 supplémentaires ont été approuvés par le Président du Comité du patrimoine mondial, au titre de la coopération technique, pour l'achat d'équipement, les US\$50.000 précédemment n'ayant pas suffi pour commander tout l'équipement demandé par la Yougoslavie en 1987.

Description du projet : Un montant de US\$38.000 est maintenant demandé pour l'achat d'un chromatographe Shiamadzu, les sommes déjà approuvées n'ayant pas été suffisantes pour couvrir cet achat.

Contribution nationale : Les salaires du personnel et le coût de construction d'un laboratoire, sont couverts par les autorités yougoslaves - cette contribution nationale est évaluée à environ US\$20.000 sur une période de 4-5 ans.

Action du Comité : Le Comité souhaitera peut-être approuver US\$38.000 pour ce projet.